

RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le contexte de baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités (diminution massive de la DGF, initiée depuis 2014, suppression des contrats aidés), conditionne toujours les orientations du budget de 2019.

Ces orientations marquent une certaine stabilité, avec le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et du maintien de la qualité des services offerts à la population.

Les possibilités de recherche d'économies ont atteint leurs limites.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer de 0,41% par rapport au BS de 2018, avec des recettes en légère augmentation de 0,23%. De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2019 serait de 441,700€.

Cependant, à ce stade, des incertitudes demeurent.

- malgré les mauvaises surprises des années passées, nous appuyant sur les promesses gouvernementales, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2018.

De même, le montant FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et communal) reste inchangé.

- l'estimation des recettes fiscales ne prend en compte que l'évolution légale des bases (+2,17%), considérant que l'exonération de la taxe d'habitation serait neutre pour les ressources communales.

- Pour les dépenses, une augmentation possible des fluides n'a pas été intégrée.

En revanche, une enveloppe de 30.000€ pour le nouveau régime indemnitaire a été inscrite.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants pour environ 780.000€, en particulier pour la rénovation de l'école Marcel Levin, le déploiement de la fibre optique et la vidéo-surveillance.

Des crédits complémentaires sont également prévus pour les travaux de rénovation du Centre culturel, et les travaux du Cœur de ville, rue Viette.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de **+2,17%** appliqués aux recettes prévues au BS 2018.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2018, soit :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation
- 19.75 % pour le foncier bâti
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **38.600 €** par rapport au BS de 2018.

Compte tenu des réalisations de 2018 et du retour du FNGIR à son niveau de 2017, les autres impôts et taxes augmentent de **20.300€**.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+58.900€**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations augmentent de **3.000€** par la hausse du FCTVA fonctionnement, le FDTP pour sa part diminuant de **1.600€**.

Les subventions diminuent de **-2.600€** : une allocation pour les élections européennes est inscrite (**1.000€**), et l'allocation pour les rythmes scolaires disparaît en totalité avec le retour à la semaine de 4 jours (**-15.350€**) La dotation de solidarité communautaire augmente de **5.550€**

Les subventions CAF augmentent de **6.500€** du fait notamment d'une participation au projet Villongo.

Les remboursements sur salaires diminuent nettement du fait de la forte réduction des risques assurés. (**-43.800€**)

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une diminution des ventes et prestations de services (**-3.600€**) : recettes du service jeunesse suite au retour à la semaine de 4 jours.

- la diminution des travaux en régie (**-5.000€**)

- une baisse des produits de gestion courante (**-3.000€**) suite à la vacance du local du 10 rue du Centre et une hausse des produits exceptionnels due principalement à l'encaissement des charges du plateau médical (**+10.300€**).

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.475.871 €**, soit une augmentation de **12.563€**(+0,23%).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- une hausse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de l'ordre de **15.200€**.

Cette évolution correspond à une augmentation :

● Des achats de **3.500€**.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50€.

● Des charges externes de **11.700€** qui recouvre la diminution des travaux en régie (-6.400€), les charges de colocation pour le plateau médical (+12.000€) et la variation des autres charges (+6.100€).

● Des impôts et taxes.

2.- les charges de personnel devraient diminuer de **-15.700€**.

Cette évolution recouvre :

- L'augmentation des dépenses du personnel extérieur pour 11.500€
- les augmentations salariales pour + 66.800€, y compris l'augmentation de RI.
- la baisse de -77.900€ d'assurance
- la variation des charges sociales pour -16.100€

La masse salariale brute diminue de **-0,51%**.

3.- les autres charges de gestion courante devraient augmenter (**+17.300€**) : dont augmentation de **6.000€** des frais liés à la gestion du gymnase des Hautes Vignes, de **5.000€** de la subvention du CCAS, de **3.300€** des subventions (maintien de la dotation par élève à 40€ pour le budget culture).

4.- pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-6.100€**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-27.450€**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-3.500€**

5.- Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) a été retenu à son niveau de 2018.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5 .034.143 €** soit une diminution de **-20.513€** (-0,41%).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **441.700 €**

Pour **l'investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.884.419 €**.

Elles comprennent :

● pour les **bâtiments 420.937 €**

- 73.000 € pour les bâtiments scolaires dont 42.000 € pour la réfection des réseaux de chauffage à l'école Marcel Levin
- 118.000 € pour les autres bâtiments, dont 40.000 € pour la 2^{ième} phase du renouvellement de la vidéo protection et 25.000€ pour la 2^{ième} phase de liaison de la fibre optique entre les bâtiments
- 190.000 € pour les travaux sur opération, dont 110000 € de rénovation du centre culturel, et 70 000 € pour la réfection du bcal Soli cité
- 39.937€ pour les travaux en régie.

● pour la **voirie 930.000 €**

- 210.000 € pour le marché de voirie, dont 76.000€ pour l'éclairage public place Croizat
- 40.000 € pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes)

- 20.000 € pour les travaux en régie
 - 660.000 € pour les travaux sur opération, dont 60.000 € pour le parking place Vermot et la démolition de la maison Cardot, et 600.000 € pour les travaux rue Viette
- pour le **matériel et les véhicules 157.960 €**
 - 6.940 € pour l'équipement des écoles
 - 15.000 € pour l'équipement informatique et les logiciels
 - 56.020 € pour le matériel et le mobilier, dont 37.410 € de matériels pour les ateliers
 - 80.000 € pour le renouvellement de la balayeuse.
- pour la **culture 9.550 €** comprenant
 - divers équipements pour le service culturel.
- pour les **sports et la vie associative 24.050 €** comprenant divers matériels destinés aux associations dont 11.000 € d'équipements de pare ballons pour le football et 6.000 € pour un télescope pour handicapés pour Astro 400.
- pour le service **jeunesse 13.300 €**

Equipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire, et le renouvellement de jeux à la Panse.
- pour l'**urbanisme 55.000 €**
 - 20.000€ pour la réserve foncière
 - 20.000€ pour les travaux du cimetière
 - 15.000€ pour des études d'économie d'énergie.
- pour l'**environnement 100.000 €**
 - 15.000 € pour les travaux en forêt
 - 20.000 € pour le confortement de la falaise rue des Carrières (2^{ème} phase)
 - 17.000 € pour l'installation du 2^{ème} toilettes sèches à la Panse
 - 13.000 € pour les travaux en régie
 - 30.000 € pour les travaux sur opération du parc de la Panse.
- pour les **autres dépenses d'investissement 173.622 €**
 - 18.518 € pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA
 - 155.104 € pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour **517.708 €**

- des subventions pour **206.788 €** dont 88.000 € pour le centre culturel et 55.000 € pour la réfection du local Soli cité
- des cessions d'actifs pour **505.450 €**: terrain rue de Vandoncourt, terrains champ au prêtre
- l'excédent de fonctionnement pour **441.728 €**
- l'emprunt pour **214.045 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2018 s'élève à **1.673.629€**, soit **276€** par habitant, Il serait de **2.620.403** soit **433€** par habitant au 31-12-2019, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2018, et de l'emprunt inscrit pour 2019.

Au 31-12-2017, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 928€ et la moyenne départementale de 818€.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **5,9 années** au 31-12-2019.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Depuis 2014, les communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les années 2015 et 2016 ont connu une baisse disproportionnée et injuste des dotations de l'Etat qui, même si elle s'est ralentie, s'est poursuivie en 2017 et 2018.

Le prélèvement au titre du FPIC, quant à lui a été multiplié par 2,5 entre 2013 et 2018. Pouvons-nous croire aux promesses de stabilité annoncées pour 2019 ?

Sur la durée du mandat, ce sont près de **2.000.000€** de perte de ressources pour notre commune.

Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, constituent un réel défi pour les finances de notre ville, et ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes pour l'avenir.

Il y a fort à craindre que cette situation ne s'améliorera pas dans les années qui viennent.

Maintenir le niveau de service, et des investissements suffisants constituera l'enjeu des années futures.

4 mars 2019